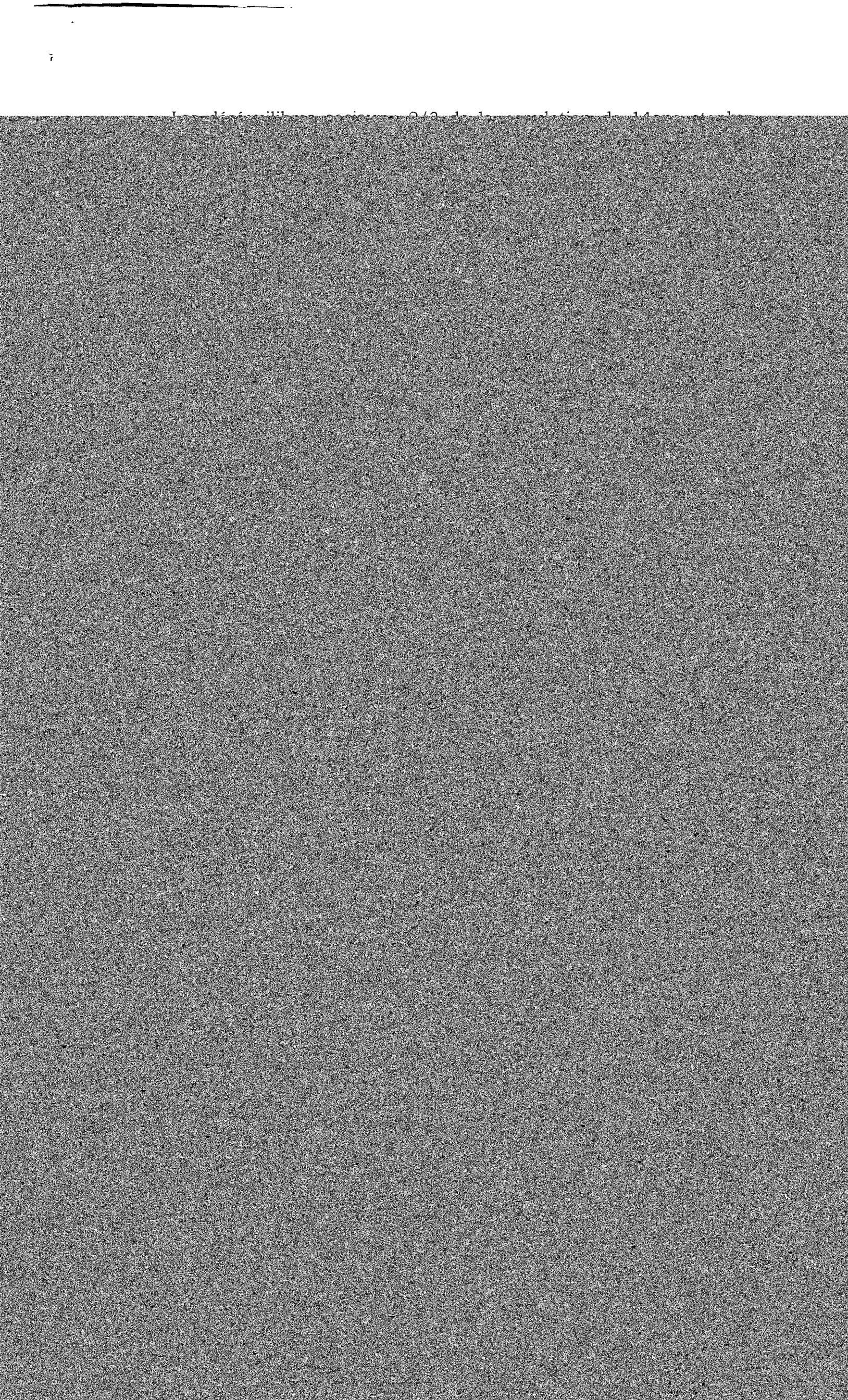


Le contrat social ;

Le transfert des toutes les compétences non régaliennes, processus



d'ailleurs à notre puissance de tutelle, dans les semaines qui viennent à